

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Band: 21 (1941)

Heft: 3

Register: Communications de la Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

| DATES | NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS | SERVICE COMPÉTENT |
|-----------------------------------|--|--|
| Du 1 ^{er} au 20 | Versement sur état des droits de timbre exigibles en raison des quittances délivrées pendant le mois précédent par : 1 ^o Les directeurs de théâtres et tous autres établissements de spectacles. 2 ^o Les commerçants et industriels autorisés à payer sur états. | Bureau de l'Enregistrement |
| Du 1 ^{er} au 25 (1) .. . | Taxe unique à la production de 9 p. 100 et taxe sur le chiffre d'affaires 3 p. 100 et taxe sur les transactions de 1 p. 100. Paiement. En ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant des livraisons du mois précédent, et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits, ou paiement des acomptes provisionnels. En ce qui concerne la taxe sur les transactions de 1 p. 100. Paiement sur les recettes et les débits du mois précédent. | Recettes des Contributions Indirectes à Paris (Bureau du Chiffre d'Affaires) |
| Du 1 ^{er} au 31 | Contributions directes mises en recouvrement le mois précédent. Paiement de la mensualité exigible. | Perception |

(1) Les dates de versement varient suivant le tableau ci-dessous :

| | |
|------------------------------------|------------------------|
| Sociétés autres que les anonymes : | Particuliers : |
| Du 18 au 20 | De A à B : du 1 au 5 |
| Sociétés anonymes : | De C à D : du 6 au 7 |
| du 21 au 24 | E-F-G-H : du 8 au 9 |
| | De I à L : du 10 au 11 |
| | De M à P : du 12 au 13 |
| | De Q à S : du 14 au 15 |
| | De T à Z : du 16 au 17 |

Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

COMMUNICATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Notre Compagnie a obtenu récemment l'autorisation d'établir des communications téléphoniques entre son Secrétariat Général à Paris et le Secrétariat de sa Section de Lyon et du Centre, à Lyon. Les essais que nous avons faits ont été satisfaisants.

La possibilité qui est ainsi donnée à ces deux Secrétariats de se mettre rapidement en relation

l'un avec l'autre exercera certainement une influence très heureuse sur l'activité de notre Compagnie tout entière.

Il a été décidé qu'une communication serait établie chaque semaine. L'appel a lieu le samedi, à 7 heures du matin.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES USINES CHIMIQUES

Rhône-Poulenc

SOCIÉTÉ ANONYME au CAPITAL de 200.000.000 de FRANCS

▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲

21, Rue Jean-Goujon
P A R I S

Maison

M. LUSTENBERGER & DURST

CHAM (Suisse)

Maison fondée en 1862

▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲

Exportation des véritables fromages
EMMENTAL -- GRUYÈRE -- SBRINZ
Crème de Gruyère marque LE SUPERBE